



Délégation de signature à la Direction des soins
Décision n° 14/2025

LE DIRECTEUR

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35, R 6143-38,
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
- Vu la nomination de **M. Franck ESTEVE** au poste de directeur, sur la direction commune du Centre Hospitalier du Rouvray et du Centre Hospitalier du Bois Petit à compter du 21 septembre 2022
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 9 juillet 2021 portant nomination de **Mme Valérie LARIVIERE**, Coordinatrice générale des soins, sur la direction commune des Centres Hospitaliers du Rouvray et du Bois Petit à compter du 23 août 2021,

DECIDE :

Article 1

1.1 - La direction des soins recouvre les domaines suivants :

Au niveau de la politique et de la qualité des soins :

- Présidence de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médicotéchniques
- Animation de la politique générale des soins
- Elaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation du projet de soins
- Participation à l'élaboration et l'évaluation des pratiques professionnelles
- Définitions des orientations conduites des projets et actions en lien avec l'amélioration continue de la qualité, la sécurité des soins et la prévention des risques
- Coordination de la recherche en soins, éducation thérapeutique
- Participation aux projets d'informatisation
- Co-présidence avec le président de CME de la Commission d'orientation vers le logement
- Missions transversales en lien avec les soins

Au niveau du management :

- Management, animation et gestion des personnels d'encadrement et non-cadres relevant de la direction des soins
- Coordination des différentes catégories professionnelles composant le service de soins
- Gestion du pool de remplacement
- Equipe opérationnelle d'hygiène
- Service des accompagnements de patients
- Cafétéria
- Transports sanitaires
- Tutorats
- IPA

En lien avec la Direction des ressources humaines :

- Formation continue – suivi individuel des agents....

Au Centre Hospitalier du Bois Petit, Mme Valérie LARIVIERE apporte son appui fonctionnel ainsi que celui des services du Centre Hospitalier du Rouvray placés sous son autorité, au directeur délégué et à ses collaborateurs, sur demande de ceux-ci ou de manière permanente en application de la convention ad hoc.

Article 2

Mme Valérie LARIVIERE exerce la fonction de coordonnatrice générale des soins, elle coordonne et organise les activités paramédicales et de l'IFSI. Elle reçoit délégation permanente pour signer tous les documents et décisions entrant dans le champ de ses compétences visées ci-dessus. Elle reçoit délégation de signature pour tous les actes de gestion administrative courante se rapportant à sa direction.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie LARIVIERE:

Mme Claire PREVOST, CS du pôle de psychiatrie de l'adulte, et Mme Céline CHARLIER, CS du pôle enfant adolescent, reçoivent délégation pour signer tous les documents et décisions entrant dans le champ des compétences ci-dessous y compris :

- Fiches d'évaluations
- Fiches appréciation et mises en stages
- Fiches avis à la titularisation
- Ordres de missions thérapeutiques relevant de la direction des soins
- Les conventions de stages relevant d'étudiants soignants
- Congés des personnels soignants (CA et RTT)
- Fiches de recrutement
- Fiches d'affectation/mobilité
- Demandes de congrès

Article 4

La présente décision annule et remplace la décision 08/2024 en date du 1^{er} octobre 2024 et prend effet à compter du 20 octobre 2025. Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier du Rouvray. Une ampliation sera adressée au trésorier de l'établissement.

Article 5

La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Seine Maritime, et sera notifiée au délégataire et aux subdélégués.

Sotteville-Lès-Rouen, le 20 octobre 2025

Monsieur Franck ESTEVE

Destinataires :

- Publication au Recueil des Actes Administratifs
- Délégataires
- Trésorier

